Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026

# CREDIT MUNICIPAL

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026



## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Caisse ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur général.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### *Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Caisse.



Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026

**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 10 novembre 2026**
**Département : Vaucluse**
**Cette annonce paraîtra le 20 février 2026 sous réserves d'incidents**



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026




Caisse de Crédit Municipal d'Avignon

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026



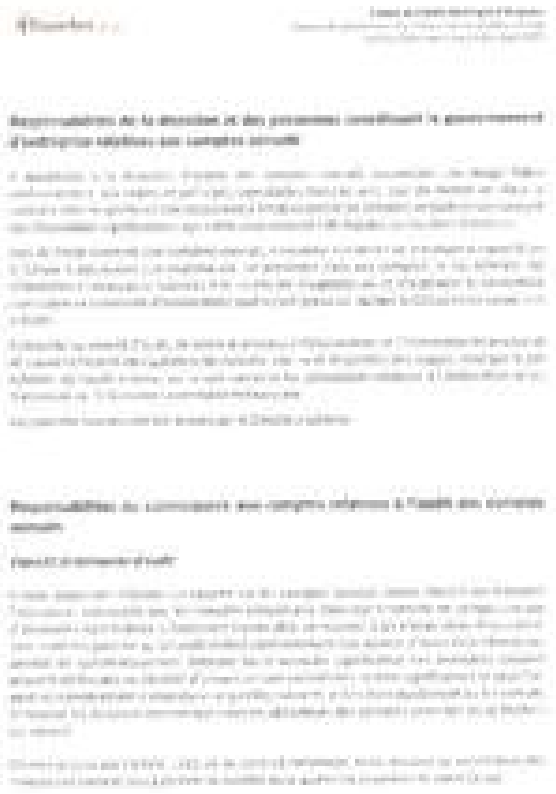
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026



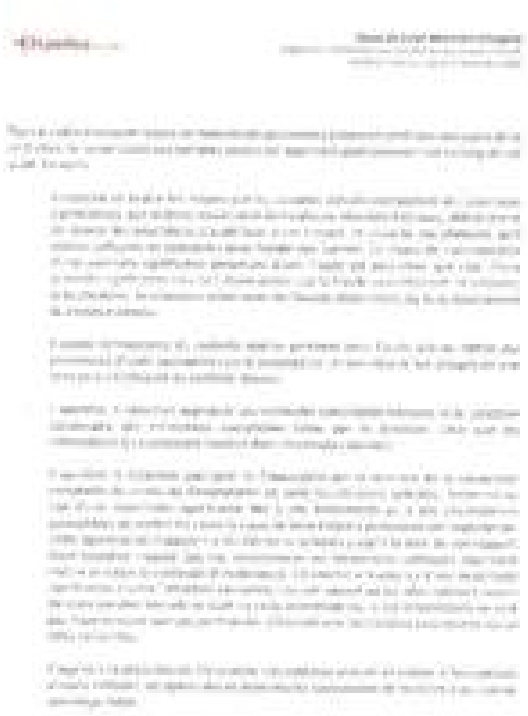
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026









Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026



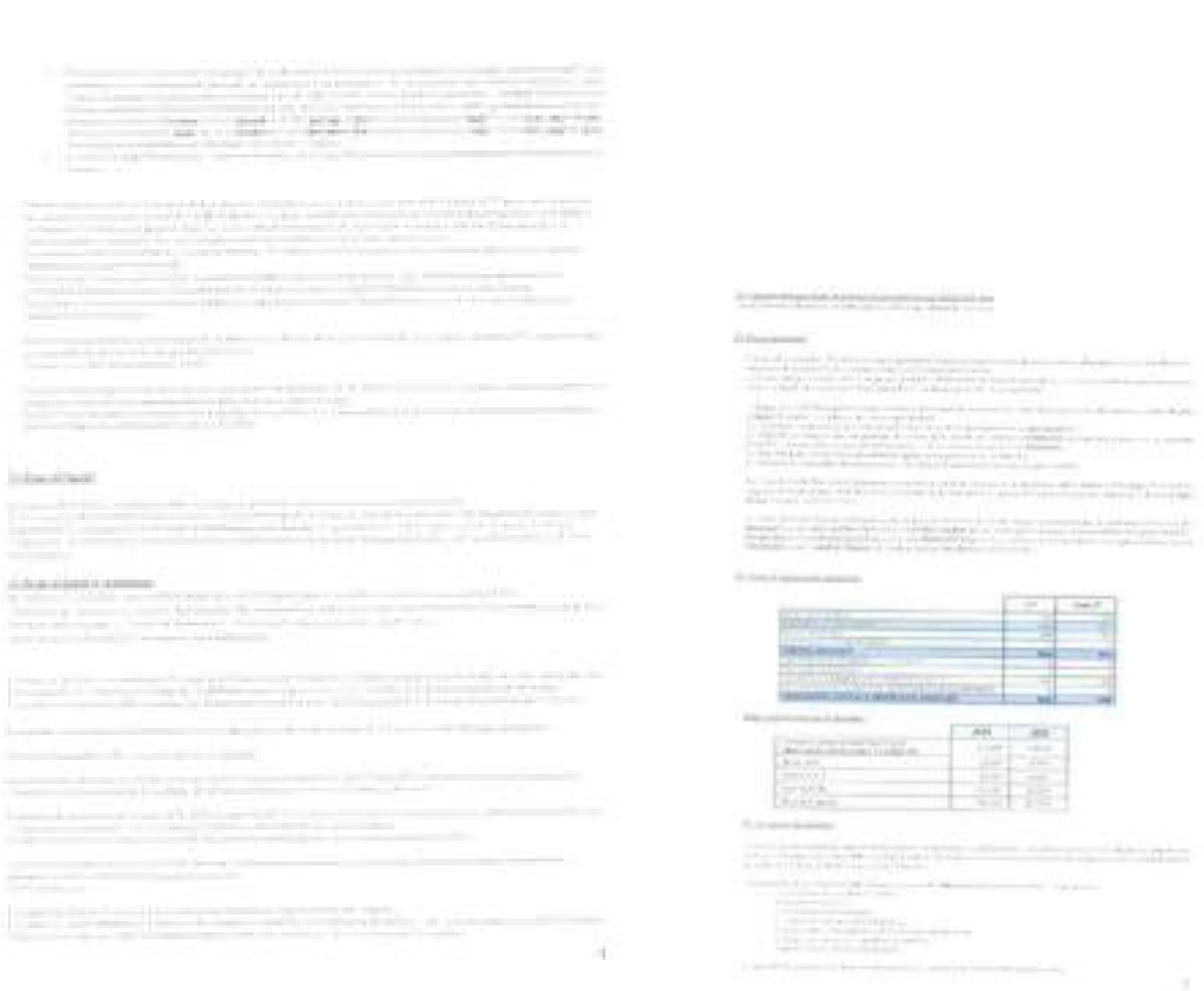
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026





Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026





Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026



# CRÉDIT MUNICIPAL D’AVIGNON

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce et R. 514-32 du code monétaire et financier.

**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR LE CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par votre Conseil d'Orientation et de Surveillance dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à LYON, le 15 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes

**EKYLIS AUDIT**

**Philippe ROUX**

www.ekylis.com

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026

**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 10 novembre 2026**
**Département : Vaucluse**
**Cette annonce paraîtra le 20 février 2026 sous réserves d'incidents**



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026

EKYLIS AUDIT

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Jean-Brice JOLY
Anthony PETER
Pascale GENTIL
Géraldine PETER
Florian JOLY
Jean-François VERSTRAETE
Philippe ROUX
Sabrina SIDHOUM
Rémy LARÈPE

# CREDIT MUNICIPAL D'AVIGNON

## RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

## EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

11, rue GUILLOUD
69442 LYON CEDEX 03
04 72 68 87 87
SAS AU CAPITAL DE 100 450 €
INSCRITE A LA CRCC DE LYON-RHOM
349 900 480 RCS LYON
www.ekylis.com

ABACUS

ISO 9001

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026

**CREDIT MUNICIPAL D'AVIGNON**
Etablissement Public de Crédit et d'Aide Sociale
Siège social : 2 rue Viala - 84000 AVIGNON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2024**

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Orientation et de Surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par le 10 novembre 2026

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026

**Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Activité de prêts sur gages**

Les Caisses de Crédit Municipal détiennent le monopole du prêt sur gage corporel.

Au 31 décembre 2024, le montant net des encours des prêts sur gages pour la CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL D'AVIGNON s'élève à 15 085 k€ et 122 k€ de créances douteuses soit 40 % du bilan. Le montant total des engagements reçus en garantie des prêts sur gages s'élève à 19 946 k€.

Comme précisé dans la note 3.5 « Coût du risque » de l'annexe aux comptes, les contrats de prêts sur gages sont garantis par des gages valorisés par un commissaire-priseur et ne font donc pas l'objet de dépréciation. Seuls les intérêts non couverts (au-delà du 7ème mois) sont provisionnés à 100%.

Compte tenu de la volumétrie des prêts sur gages et du process de conservation des biens gagés estimés par un commissaire-priseur, nous avons considéré les prêts sur gages comme un point clé de l'audit.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance du processus d'octroi de prêt contre remise du gage ;
- Prendre connaissance de la cartographie des risques associée aux prêts sur gages ;
- Tester l'efficacité opérationnelle des contrôles clés mis en place par la Caisse sur une sélection de contrats de prêts sur gages ;
- Sur la base de sondages, réaliser des tests de détail sur les encours de prêts afin d'apprécier leur réalité et de vérifier leur correcte évaluation ;
- Effectuer une revue analytique de l'évolution de l'encours des prêts sur gages sur la base des états informatiques disponibles et en lien avec la comptabilité. Analyser la cohérence d'ensemble.



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par le 10 novembre 2026

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026

- **Prêts personnels**

Le Crédit Municipal d'Avignon est exposé au risque de crédit dans le cadre de son activité de prêts personnels.

Des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents aux prêts personnels sont constituées selon les modalités décrites dans les notes 2.1 « Risque de crédit » et 3.5 « Coût du risque » de l'annexe aux comptes.

Nous avons considéré ces procédures comme étant un point clé de l'audit compte tenu du poids des prêts personnels sains dont l'encours s'élève à 18 696 K€ au 31 décembre 2024, des créances douteuses pour 1 361 K€ et des dépréciations afférentes pour 1 019 K€.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance du dispositif de contrôle de la Caisse et apprécier les contrôles permettant l'identification et l'évaluation des dépréciations ;
- Prendre connaissance de la cartographie des risques en lien avec les prêts personnels et effectuer un test sur les contrôles clés ;
- Vérifier le classement en douteux d'encours sur la base de documents probants ;
- Vérifier arithmétiquement le calcul de dépréciation pour les encours testés.

**Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Directeur Général et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

**Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse du Crédit Municipal d'Avignon par le Conseil d'Orientation et de Surveillance en date du 20 avril 2022.

Au 31 décembre 2024, notre cabinet EKYLIS AUDIT était dans la troisième année de sa mission.

www.ekylis.com

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026

**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur Général.

**Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

*Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Caisse.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport en fait partie intégrante.



Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par le 10 novembre 2026

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026

***Rapport au comité d'audit***

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du Code de Commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à LYON, le 15 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes

**EKYLIS AUDIT**

**Philippe ROUX**

www.ekylis.com

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par le 10 novembre 2026

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026

**ANNEXE**

**Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026

## PRESENTATION FINANCIÈRE DE L'ENTITE (en K€ sauf indication contraire)

| ACTIF | Exercice 2023 | Exercice 2024 |
|---|---|---|
| Caisse, banques centrales, CCP | 761 | 501 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 0 | |
| Créances sur les établissements de crédit | 2242 | 1731 |
| Créances sur la clientèle | 30129 | 34349 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 0 | |
| Actions et autres titres à revenu variable | 0 | |
| Participations et autres titres détenus à long terme | 44 | 43 |
| Parts dans les entreprises liées | 0 | |
| Crédit-bail et location avec option d'achat | 0 | |
| Location simple | 0 | |
| Immobilisations incorporelles | 3 | 0 |
| Immobilisations corporelles | 1073 | 1030 |
| Capital souscrit non verse | 0 | |
| Actions propres | 0 | |
| Autres actifs | 38 | 40 |
| Comptes de régularisation | 314 | 319 |
| **TOTAL DE L'ACTIF** | **34604** | **38013** |

| PASSIF | Exercice 2023 | Exercice 2024 |
|---|---|---|
| Banques centrales, CCP | 0 | |
| Dettes envers les établissements de crédit | 1063 | 2521 |
| Opérations avec la clientèle | 22767 | 24589 |
| Dettes représentes par un titre | 0 | |
| Autres passifs | 766 | 542 |
| Comptes de régularisation | 388 | 431 |
| Provisions pour risques et charges | 0 | |
| Dettes subordonnées | 0 | |
| Fonds pour risques bancaires généraux | 110 | 110 |
| Capital souscrit | 9351 | 9504 |
| Primes d'émission | 0 | |
| Provisions, Réserves | 5 | 5 |
| Écarts de réévaluation | 0 | |
| Provisions réglementées, subventions d'investissement | 0 | |
| Report à nouveau (+/-) | 0 | |
| Résultat de l'exercice (+/-) | 154 | 311 |
| **TOTAL DU PASSIF** | **34604** | **38013** |

| ENGAGEMENTS DONNES | | |
|---|---|---|
| ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT | 426 | 419 |
| ENGAGEMENTS DE GARANTIE | 0 | 0 |
| ENGAGEMENTS SUR TITRES | 0 | 0 |

| ENGAGEMENTS RECUS | | |
|---|---|---|
| ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT | 0 | 0 |
| ENGAGEMENTS DE GARANTIE | 14839 | 19946 |
| ENGAGEMENTS SUR TITRES | 0 | 0 |

| COMPTE DE RESULTATS MODELE EN LISTE | Exercice 2023 | Exercice 2024 |
|---|---|---|
| Intérêts et produits assimiles | 2423 | 2936 |
| Intérêts et charges assimiles (+/-) | -214 | -437 |
| Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées | 0 | |
| Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées | 0 | |
| Produits sur opération de location simple | 0 | |
| Charges sur opération de location simple | 0 | |
| Revenus des titres à revenus variables | 71 | 0 |
| Commissions (produits +) | 842 | 885 |
| Commissions (charges -) | -21 | -30 |
| Gains, pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (+/-) | 0 | |
| Gains, pertes sur opérations des portefeuilles placement et assimiles (+/-) | 0 | |
| Autres produits d'exploitation bancaire | 122 | 144 |
| Autres charges d'exploitation bancaire (+/-) | -218 | -271 |
| **Produit net bancaire** | **3005** | **3227** |

| COMPTE DE RESULTATS (Suite) | Exercice 2023 | Exercice 2024 |
|---|---|---|
| Charges générales d'exploitation | -2377 | -2445 |
| Dotation aux amortissements et aux provisions sur Immobilisations incorporelles et corporelles. | -151 | -156 |
| **Résultat Brut d'Exploitation** | **477** | **626** |
| **Coût du risque (+/-) Reprises - dotations** | **-199** | **-147** |
| Coût du risque (+/-) Reprises - dotations | -199 | -147 |
| **Résultat d'exploitation** | **278** | **479** |
| Gains ou pertes sur actifs immobilises (+/-) | +2,6 | +11 |
| **Résultat courant avant impôt** | **281** | **490** |
| Résultat exceptionnel (+/-) | -81 | -81 |
| Impôts sur les bénéfices | -46 | -98 |
| Dotations, reprises de FRBG et provisions réglementées (+/-) | 0 | 0 |
| **RESULTAT NET** | **154** | **311** |

Signature du Directeur Général

FAEDDA Jean-Dominique

JDF

32

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026

## CADRE GENERAL

## PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE

La Caisse de Crédit Municipal d'Avignon est un établissement public communal de crédit et d'aide sociale. Son activité se développe sur deux axes distincts.
Une activité monopolistique : le prêt sur gage corporel, à caractère social. Ce service est proposé dans le Vaucluse (Avignon siège et Agence de Carpentras), sur la Drôme (Agence de Valence) et les Bouches du Rhône (Agence d'Arles).
Une activité concurrentielle : l'activité bancaire qui peut s'étendre aux départements limitrophes et au-delà : comptes à vue, placements, prêts personnels et produits annexes.

En tant qu'établissement de crédit, la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon est assujettie au code monétaire et financier. Elle est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et présente ses comptes annuels, certifiés par un Commissaire aux Comptes, conformément à la réglementation.

Les Caisses de Crédit Municipal sont entre-autre, assujetties à une règlementation qui leur est propre notamment les articles L514-1 et suivants et D 514-1 et suivants du Code monétaire et financier.
Elles sont administrées par un Directeur, sous le contrôle d'un Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Le Directeur est nommé par le Maire de la commune où la Caisse a son siège, après avis du Conseil d'Orientation et de Surveillance
L'organe exécutif de l'établissement est composé de deux dirigeants effectifs en vertu du code Monétaire et Financier et de la directive européenne 2013/36/08 :

Le Directeur Général – Responsable légal et autorité territoriale de l'établissement
Le Directeur Général Adjoint (délibération n°2016/016)

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance est composé du maire de la "commune siège" de l'établissement, président de droit, et, en nombre égal, de membres élus en son sein par le conseil municipal de la "commune siège" de l'établissement et de membres nommés par le maire de la "commune siège" de l'établissement en raison de leurs compétences dans le domaine financier ou dans le domaine bancaire. Il définit les orientations générales ainsi que les règles d'organisation de la Caisse de Crédit Municipal et exerce le contrôle permanent de la gestion de l'établissement par le directeur.

Un décret en Conseil d'État fixe les autres domaines de compétence du Conseil d'Orientation et de Surveillance ainsi que les catégories d'opérations autres que les actes de gestion courante dont la conclusion est subordonnée à son autorisation préalable.

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance veille au respect des réglementations générales de la profession bancaire et des dispositions législatives et réglementaires applicables aux Caisses de Crédit Municipal. À cette fin, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et se fait communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

L'alinéa 8 de l'article L514-2 du COMOFI précise que la commune où la Caisse a son siège est considérée comme l'actionnaire ou le sociétaire unique de l'établissement pour l'application des dispositions de l'article L511-42 du code monétaire et financier.

CRÉDIT MUNICIPAL D'AVIGNON

*1.1. Normes applicables et comparabilité*

En tant qu'établissement public, la comptabilité est tenue par un agent comptable public et les comptes sont soumis au contrôle de la Direction Départementale des Finances Publiques de Vaucluse et de la Chambre Régionale des Comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'établissement respecte les délais de paiement des dettes fournisseurs conformément au décret 2013-269 du 29 mars 2013. Le montant du solde des dettes fournisseurs s'élève à 94K€ au 31 décembre 2024 (il était de 259K€ au 31 décembre 2023).

*1.2. Format de présentation des états financiers*



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par le 10 novembre 2026

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026

Les comptes font l'objet d'une double présentation liée à son statut d'établissement public et d'établissement de crédit soumis à la loi bancaire.
Le rapport publiable de l'exercice est consultable sur rendez-vous, au siège de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon sis 2, rue Viala à Avignon 84000.

*1.3. Principes et méthodes comptables*
Établissement Public Administratif, les principes et les méthodes comptables sont régis par une instruction codifié 206 CM de la Direction Générale de la Comptabilité Publique.
En tant qu'établissement de crédit admis dans la loi bancaire, la Caisse d'Avignon est soumise au code monétaire et financier.
Sa comptabilité est adaptée aux exigences de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).
Les comptes sont établis selon les règles prescrites par le règlement ANC n°2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire et homologué par arrêté du 26 décembre 2014 publié au J.O. du 31 décembre 2014.
Les excédents constatés en fin d'exercice sont présentés au Conseil d'Orientation et de Surveillance. Le résultat approuvé est affecté par l'assemblée délibérante conformément aux règles applicables aux Crédit Municipaux.

*1.4 Principaux effets du changement de méthode comptable*
Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable, ni de présentation des présents documents.

## 2. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE

*2.1. Risque de crédit*
Les créances douteuses sont réparties en deux sous comptes. D'une part, les créances productives et d'autre part, l'ensemble des créances non productives. Sont inscrits en créances douteuses compromises, tous les dossiers pour lesquels la déchéance du terme a été prononcée. Notre qualité d'établissement public administratif nous autorise l'émission directe et immédiate des titres exécutoires sans l'intervention d'un juge, ce qui explique l'importance de la part des créances compromises par rapport à l'encours total.
Le risque est évalué dossier par dossier. L'encours douteux (capital + créances rattachées) au 31 décembre est couvert par des provisions à hauteur de 75%. Les intérêts et les frais générés par l'encours douteux lors de l'appel d'échéances, sont enregistrés en créances douteuses à l'actif du bilan et provisionnés à 100%.
Les créances irrécouvrables sont provisionnées à 100% et présentées au Conseil d'Orientation et de Surveillance. Elles sont admises en non-valeur par délibération et enregistrées en pertes exceptionnelles sur l'exercice.

*2.2. Risque de "marché"*
Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés auxquels la CCMA n'est pas soumise.
Toutefois, l'activité des prêts sur gages la soumet aux risques de variation du cours de l'or. En effet, un effondrement du cours pourrait entrainer des impayés en raison des pertes probables lors des ventes aux enchères. Néanmoins, ces pertes seraient entièrement couvertes par le commissaire-priseur sauf dérogation expresse du Conseil d'Orientation et de Surveillance.
Le montant prêté au gramme d'or est mis à jour régulièrement en fonction des fluctuations du cours de l'or.

*2.3. Risque de liquidité et de financement*
De par la loi de 92-518 du 15 juin 1992, la Mairie de la ville d'Avignon garantit la totalité des dettes financières de la CCMA.
L'établissement exerce un suivi régulier de la liquidité afin notamment de respecter les ratios réglementaires. En 2024 compte tenu de la forte activité de prêts, les besoins de financement ont été couverts par emprunts à court terme auprès du Crédit Municipal de Dijon.
Aucun emprunt dit "toxique" n'a été souscrit par l'établissement.

*2.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêt et de change*
Aucun instrument financier n'est utilisé dans le cadre d'une relation de couverture.



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026

*2.5. Risques opérationnels*

Conformément à la réglementation bancaire la CCMA est soumise au respect des ratios "COREP". Le risque opérationnel est pris en compte par le service de contrôle des risques dans le cadre du contrôle permanent.

*2.6. Gestion du capital et ratios réglementaires*

| | N-1 | Année N |
|---|---|---|
| DOTATION INITIALE | 915 | 915 |
| EXCEDENTS CAPITALISÉS | 7765 | 7888 |
| BONIS PRESCRITS | 668 | 699 |
| SUBVENTION D'EQUIPEMENT | 2 | 2 |
| **CAPITAL SOUSCRIT** | **9350** | **9504** |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | 0 | 0 |
| PROVISIONS RESERVES | 5 | 5 |
| FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX | 110 | 110 |
| PROVISIONS REGLEMENTEES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT | 0 | 0 |
| **PROVISIONS, CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES** | **9465** | **9619** |

Ratios réglementaires au 31 décembre :

| | 2023 | 2024 |
|---|---|---|
| Coussin de conservation de fonds propres (dont coussin contracyclique) | 880 676 | 1 143 853 |
| Ratio Levier | 26,08% | 24,21% |
| Ratio C.E.T. 1 | 31,98% | 29,24% |
| Ratio N.S.F.R. | 134,08% | 131,29% |
| Ratio de Liquidité | 239,21% | 151,31% |

*2.7. Le risque de non-conformité :*

Le responsable de la conformité vérifie si les exigences réglementaires applicables sont respectées, ainsi que la clarté de l'information délivrée à la clientèle et la conformité des produits et services commercialisés par l'établissement.

*3.1. Produits et Charges d'intérêts*

| | 2023 | | 2024 | |
|---|---|---|---|---|
| | PRODUITS | CHARGES | PRODUITS | CHARGES |
| Sur opérations avec les établissements de crédit | 60 | 26 | 50 | 82 |
| Sur opérations avec la clientèle | 2363 | 188 | 2884 | 355 |

*3.2. Commissions nettes*

| | 2023 | | | 2024 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Libellé | PRODUITS | CHARGES | NETTES | PRODUITS | CHARGES | NETTES |
| Commissions sur prêts | 539 | 21 | 518 | 592 | 30 | 562 |
| Autres commissions | 303 | 0 | 303 | 293 | 0 | 293 |
| **Totaux** | **842** | **21** | **821** | **885** | **30** | **855** |

*3.3. Charges générales d'exploitation*

| | 2023 | 2024 |
|---|---|---|
| Frais de personnel | 1861 | 1808 |
| Autres frais | 516 | 637 |
| **TOTAL des charges** | **2377** | **2445** |

**Autres Produits & Charges d'exploitation bancaire**

| Autres produits d'exploitation bancaire | 2023 | 2024 |
|---|---|---|
| Charges refacturées | 65 | 68 |
| Produits divers d'exploitation bancaire | 57 | 77 |
| **Total** | **122** | **145** |

| Autres charges d'exploitation bancaire | 2023 | 2024 |
|---|---|---|
| Charges sur prestation Services Financiers | 2 | 4 |
| Charges diverses d'exploitation bancaire | 215 | 267 |
| **Total** | **218** | **271** |



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026

*3.4. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.*

L'actif immobilisé est amorti linéairement sur les durées réelles d'utilisation.

| | 2023 | 2024 |
|---|---|---|
| Dotation aux amortissements | 151 | 155 |
| Dotation aux provisions | 0 | 0 |
| **TOTAL des charges** | **151** | **155** |

*3.5. Coût du risque*

Le risque sur prêt personnel est évalué dossier par dossier. Le coût du risque cumule à la fois les dotations et reprises de provisions, la décote enregistrée sur les dossiers faisant l'objet d'un plan établi par une commission de surendettement ainsi que les pertes et recouvrements sur créances irrécouvrables passées en "non-valeur".

Les impayés en capital de plus de trois mois constatés sur les contrats de prêts sur gages échus sont reclassés en créances douteuses. Ils sont entièrement garantis par le commissaire-priseur et ne sont donc pas provisionnés. Seuls les intérêts non couverts (au-delà du 7e mois) sont provisionnés à 100%.

| | 2023 | | 2024 | |
|---|---|---|---|---|
| | *CHARGES* | *PRODUITS* | *CHARGES* | *PRODUITS* |
| Provisions pour créances douteuses des prêts personnels | 413 | 218 | 342 | 237 |
| Provisions pour créances douteuses des prêts sur Gages | 123 | 124 | 87 | 77 |
| Provisions pour créances douteuses des comptes à vue | 50 | 52 | 11 | 23 |
| Coût de la décote prêts restructurés BDF | 15 | 0 | 21 | 0 |
| Créances irrécouvrables passées en perte | 81 | 81 | 36 | 36 |
| Recouvrement exceptionnel après admission en non-valeur | 0 | 0 | 25 | 2 |
| **Totaux** | **682** | **475** | **522** | **375** |

*3.6. Gains ou pertes nets sur autres actifs*

Pas d'opération sur cet exercice

*3.7. Impôt sur les sociétés*

*Dépenses globales non déductibles fiscalement :*

Nous vous indiquons que l'établissement n'a pas supporté de charges au titre de l'article 39-4 du code général des impôts et que l'Établissement bénéficie d'une imposition à taux réduit autorisée par la DGFIP de Vaucluse.

## 4. INFORMATIONS SECTORIELLES

La Caisse de Crédit Municipal d'Avignon est un établissement de crédit et d'aide sociale. Son agrément lui permet la gestion des fonds des personnes physiques et morales et la mise à leur disposition des moyens de paiement ainsi que la réalisation des opérations connexes, conformément à l'article L311-2 du code monétaire et financier. Elle est autorisée à octroyer des crédits aux personnes physiques ainsi qu'à des établissements publics locaux et à des associations régies par la loi de 1901. Elle détient le monopole du prêt sur gages corporels.

Elle peut en outre, réaliser toutes opérations avec les établissements de crédit.

## 5. NOTES RELATIVES AU BILAN

*5.1. Caisse, Banque centrale :*

| | *Exercice N-1* | *Exercice N* |
|---|---|---|
| **Caisse** | **486** | **238** |
| Billets & Monnaie | 486 | 238 |
| **Banque de France** | **268** | **260** |

*5.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat*

La CCMA ne détient aucun titre de transaction.

*5.3. Instruments dérivés de couverture*

La CCMA ne détient aucun instrument de couverture.



Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par le 10 novembre 2026

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026

*5.4. Actifs financiers disponibles à la vente*

La CCMA ne détient aucun actif financier disponible à la vente.

*5.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit*

Créances sur établissements de crédit :

| (en milliers d'euros) | Exercice N-1 | N |
|---|---|---|
| Comptes à vue Ets. de Crédits | 2242 | 1731 |
| Prêt Ets. de Crédits | 0 | 0 |
| Valeurs reçues en pension | 0 | 0 |
| Total | 2 242 | 1731 |

*5.6. Dépréciations inscrites en déduction d'actifs financiers*

Créances faisant l'objet d'un plan établi par une commission de surendettement : Ces emplois sont reclassés nets de décote à l'actif du bilan dans une sous-catégorie de l'encours sain.
La décote constatée au jour du plan est enregistrée en coût du risque.
Cette décote est réintégrée sur la durée de vie de la créance dans la marge d'intérêt. Lorsque le débiteur ne respecte pas les échéances prévues, les emplois concernés sont déclassés en encours douteux compromis dès le premier incident. La décote résiduelle est alors reprise pour être remplacée par une provision pour créance douteuse.

*5.7. Emprunts et dettes envers les établissements de crédit et la clientèle*

La Caisse de Crédit Municipal d'Avignon peut financer une partie de son activité au moyen d'emprunts interbancaires à taux amortis sur une durée moyenne de 5 ans. Cependant, la dette au 31 décembre correspond uniquement à des emprunts pour investissements.

| Établissements de crédit | Exercice N-1 | Exercice N |
|---|---|---|
| Comptes & Emprunts Ets. de Crédit | 1 062 | 2520 |
| Valeurs données en pension | 0 | 0 |
| Dettes rattachées | 1 | 1 |
| **Total** | **1 063** | **2 521** |

| Clientèle : | Exercice N-1 | Exercice N |
|---|---|---|
| Comptes ordinaires créditeurs | 9773 | 8930 |
| Comptes sur livrets | 7769 | 7225 |
| Comptes créditeurs à terme | 5065 | 8274 |
| Bons de caisse | 108 | 0 |
| Dettes rattachées | 52 | 160 |
| Autres sommes dues | 0 | 0 |
| **Total** | **22767** | **24589** |

Le poste "Autres sommes dues" anciennement inscrit en compte de régularisation PASSIF est inscrit à compter de cet exercice en complément du poste des opérations avec la clientèle.

*5.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*

Néant – Aucun titre ni obligation ne sont détenus par la CCMA

*5.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées*

Les Bons de Caisse historiquement inscrits dans la rubrique des « Dettes représentées par un titre » sont détenus par les clients du Crédit Municipal au même titre que les comptes créditeurs et les comptes d'épargne à régime spécial. Faisant partie des opérations avec la clientèle conformément à la réglementation, les bons de caisse constituent des fonds reçus du public au sens du L. 312-2 du COMOFI. Par conséquent, à compter de l'arrêté 2017, l'encours « Bons de Caisses » est inclus au poste des opérations avec la clientèle. L'établissement a décidé d'arrêter la distribution des bons de caisse à compter de 2020 mais les clients détenteurs peuvent renouveler ceux qu'ils détiennent et arrivent à échéance dans les mois et années à venir.

5.10. Capitaux propres
En tant qu'Établissements Publics Administratifs, les Caisses de Crédit Municipal ne peuvent augmenter leurs capitaux propres que par la capitalisation de leurs excédents.
Cette décision annuelle est engagée par délibération du Conseil d'Orientation et de Surveillance (voir le point 2.6 de la présente annexe).

*5.11. Couverture en besoin de liquidité*

Compte tenu des obligations réglementaires, de la constitution d'un coussin de liquidité et du plafonnement des entrées de trésorerie, la CCM d'Avignon dépose des fonds en Banque de France afin de constituer de la liquidité qualifiée de haute qualité. Le CMA déclare un ratio de liquidité au-delà de 100% (voir le point 2.6 du présent document).



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026

## 6. REMUNERATIONS, AVANTAGES et SITUATION AU PERSONNEL

*6.1. Charges de personnel de la période :*

| | 2023 | 2024 |
|---|---|---|
| **Salaires** | **1213** | **1198** |
| **Charges sociales** | **488** | **452** |
| - dont prestations sociales | 31 | 48 |
| Impôts taxes et versements assimilés | **160** | **158** |
| **CHARGES DE PERSONNEL** | **1861** | **1808** |

*6.2. Effectif fin de période*

| | SITUATION AU 31/12/2023 | | SITUATION AU 31/12/20214 | |
|---|---|---|---|---|
| | Total | EQPT | Total | EQPT |
| Fonctionnaires | 28 | 27,50 | 26 | 25,70 |
| Contractuels | 2 | 2 | 2 | 2 |
| Apprentis | 0 | 0 | 0 | 0 |
| **TOTAL** | **30** | **29,50** | **28** | **27,70** |

*6.3. Autres avantages sociaux*

Les rémunérations des agents sont strictement encadrées par le statut de la Fonction Publique Territoriale. Le personnel perçoit un traitement indiciaire ainsi que des rémunérations accessoires variables mais dans un cadre restreint.
Les rémunérations des agents commerciaux ne connaissent que des différences minimes entre elles.
Les activités du personnel n'ont aucune incidence significative sur le profil risque de l'entreprise au sens de l'article 277 XI de l'arrêté du 3 novembre 2014.

*6.4. Rémunérations du dirigeant*

La rémunération et les indemnités accessoires du Directeur sont fixes et décidées par l'organe délibérant en fonction des textes en vigueur applicables aux emplois de direction dans la fonction publique territoriale.

*6.5. Rémunérations variables complémentaires*

Conformément aux textes réglementant le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux (RIFSEEP), une part variable peut être attribuée au personnel à l'issue de l'entretien professionnel d'évaluation.

## 7. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

*7.1. Engagements de garantie reçus*

Les engagements de garantie comprennent le montant des prêts assurés par la CEGC et la valeur estimée des gages nantis.

*7.2. Engagements de financement donnés*

Ce poste enregistre la part non utilisée des découverts bancaires autorisés par la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon au profit de sa clientèle de particuliers.

## 8. ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement postérieur à la clôture des comptes n'a d'impact sur les comptes de l'exercice 2024liés.



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026

## 9. AUTRES INFORMATIONS

*9.1. Honoraires Commissariat aux Comptes*

Montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice :

- Les honoraires facturés en 2024 au titre du contrôle légal des comptes sont de **10 K€** ttc.

*9.2. Les comptes inactifs*

Dans le cadre de nos obligations, Loi dite Loi Eckert n°2014-617, nous devons publier annuellement le nombre de comptes inactifs tenus dans nos livres, le montant total des avoirs inscrits sur ces comptes, ainsi que le nombre de comptes et avoirs transférés à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Comptes inactifs et montant des avoirs et dépôts au sens de la loi Eckert[1] de l'exercice 2024 :

- 1 compte inactif ont été transférés à la Caisse des Dépôts et Consignations au cours de l'année 2024.
- Comptes inactifs et montant, dans nos livres au 31/12/2024 : 43 comptes – montant 10 106,96 Euros

*9.3. Les indicateurs clés conformément aux exigences de communication financière (KM1, art. 447)*

*Voir tableau*

[1] Sont considérés comme comptes bancaires inactifs au sens de la Loi Eckert les comptes bancaires n'ayant fait l'objet d'aucune opération (hors inscription d'intérêts et débit par l'établissement teneur de compte de frais et commissions de toute nature) à l'issue d'une période de douze mois et ceux pour lesquels le titulaire desdits comptes ne s'est pas manifesté sous quelque forme que ce soit au cours de la même période.



Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026

# INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER 3 DE BALE III DE LA CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL D'AVIGNON ELEMENTS AU 31 DECEMBRE 2024

Eléments au 31 décembre 2024

| | | 31/12/2023 | 31/03/2024 | 30/06/2024 | 30/09/2024 | 31/12/2024 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **Fonds propres disponibles (montants)** | | | | | |
| 1 | Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) | 9 387 | 9 381 | 9 541 | 9 538 | 9 556 |
| 2 | Fonds propres de catégorie 1 | 9 387 | 9 381 | 9 541 | 9 538 | 9 556 |
| 3 | Fonds propres totaux | 9 387 | 9 381 | 9 541 | 9 538 | 9 556 |
| | **Montants d'exposition pondérés** | | | | | |
| 4 | Montant total d'exposition au risque | 29 356 | 30 026 | 30 804 | 31 809 | 32 682 |
| | | | | | | |
| 5 | Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%) | 31,98% | 31,24% | 30,97% | 29,99% | 29,24% |
| 6 | Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%) | 31,98% | 31,24% | 30,97% | 29,99% | 29,24% |
| 7 | Ratio de fonds propres totaux (%) | 31,98% | 31,24% | 30,97% | 29,99% | 29,24% |
| | **Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)** | | | | | |
| EU 7a | Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%) | - | - | - | - | - |
| EU 7b | dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de %) | - | - | - | - | - |
| EU 7c | dont: à satisfaire avec des fonds propres catégorie 1 (%) | - | - | - | - | - |
| EU 7d | Exigences totales de fonds propres SREP (%) | 8,00% | 8,00% | 8,00% | 8,00% | 8,00% |
| | **Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)** | | | | | |
| 8 | Coussin de conservation des fonds propres (%) | 2,50% | 2,50% | 2,50% | 2,50% | 2,50% |
| EU 8a | Coussin de conservation découlant du risque macro prudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%) | - | - | - | - | - |
| 9 | Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (% | 0,50% | 0,50% | 0,50% | 0,50% | 0,50% |
| EU 9a | Coussin pour le risque systémique (%) | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0% |
| 10 | Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%) | - | - | - | - | - |
| EU 10 | Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%) | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0% |
| 11 | Exigence globale de coussin (%) | 3,00% | 3,00% | 3,00% | 3,00% | 3,00% |
| EU 11 | Exigences globales de fonds propres (%) | 11,00% | 11,00% | 11,00% | 11,00% | 11,00% |
| 12 | Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%) | 23,98% | 23,24% | 22,97% | 21,99% | 21,24% |
| | **Ratio de levier** | | | | | |
| 13 | Mesure de l'exposition totale (Bilan & hors bilan) | 36 000 | 37 411 | 38 023 | 38 438 | 39 469 |
| 14 | Ratio de levier (%) | 26,08% | 25,08% | 25,09% | 24,81% | 24,21% |
| | **Exigences des fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)** | | | | | |
| EU 14 | Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%) | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% |
| EU 14 | dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de %) | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% |
| EU 14 | Exigence de ratio de levier SREP totales (%) | 3,00% | 3,00% | 3,00% | 3,00% | 3,00% |
| | **Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)** | | | | | |
| 14d | Exigence de coussin lié au ratio de levier (%) | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% |
| 14e | Exigence de levier globale(%) | 3,00% | 3,00% | 3,00% | 3,00% | 3,00% |
| | **Ratio de couverture des besoins de liquidité** | | | | | |
| 15 | Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée -moyenne) | 638 | 465 | 457 | 511 | 372 |
| EU 16 | Sorties de trésorerie — Valeur pondérée totale | 1 066 | 1 122 | 1 056 | 977 | 983 |
| EU 16 | Entrées de trésorerie — Valeur pondérée totale | 2 869 | 2 908 | 2 880 | 3 197 | 3 320 |
| 16 | Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée) | 267 | 280 | 264 | 244 | 246 |
| 17 | Ratio de couverture des besoins de liquidité (%) | 239,21% | 165,79% | 172,96% | 209,01% | 151,31% |
| | **Ratio de financement stable net** | | | | | |
| 18 | Financement stable disponible total | 20 741 | 21 371 | 21 754 | 21 556 | 22 472 |
| 19 | Financement stable requis total | 15 469 | 16 065 | 16 302 | 16 579 | 17 117 |
| 20 | Nsfr | 134,08% | 133,03% | 133,45% | 130,02% | 131,29% |



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par le 10 novembre 2026

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026

**CREDIT MUNICIPAL D'AVIGNON**
Etablissement Public de Crédit et d'Aide Sociale
Siège social : 2 rue Viala – 84000 AVIGNON

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**
**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Réunion de l'organe délibérant**
**relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024**

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon et en application de l'article L. 511-39 du Code monétaire et financier, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à recherche l'existence d'autres conventions

Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par le Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

www.ekylis.com

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce et R. 514-32 du code monétaire et financier.

**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR LE CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par votre Conseil d'Orientation et de Surveillance dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à LYON, le 15 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes

**EKYLIS AUDIT**

**Philippe ROUX**

www.ekylis.com

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026

3955907

# TAXI DEFRANCOIS

**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 10 novembre 2026**
**Département : Vaucluse**
**Cette annonce paraîtra le 20 février 2026 sous réserves d'incidents**

**Dénomination : TAXI DEFRANCOIS.**
**Forme : SAS au capital de 1000 euros.**
**Siège social : 169 Rue DUCRES, 84700 SORGUES.**
**912303922 RCS d'Avignon.**

Aux termes d'une décision en date du 12 mars 2025, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de : Transport routiers de personne avec des véhicules n'excédant pas neuf places y compris le conducteur.
Il a été décidé de nommer en qualité de Directeur Général à compter du 12 mars 2025 madame DEFRANCOIS Coralie
Mention sera portée au RCS d'Avignon.

Ecrit par le 10 novembre 2026

# CC

**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 10 novembre 2026**
**Département : Vaucluse**
**Cette annonce paraîtra le 20 février 2026 sous réserves d'incidents**

## AVIS DE CONSTITUTION

**Dénomination** : **CC**.
**Forme** : Société par actions simplifiée.
**Siège social** : 10 impasse Pierre Picquet Résidence Vasarely, 84140 AVIGNON.
**Objet** : Fabrication et vente de de pizza à emporter.
**Durée de la société** : 90 années.
**Capital social fixe** : 1000 euros
**Cession d'actions et agrément** : Toutes les cessions doivent être agrées.
**Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
A été nommé :
**Président** : Madame CINDY ORTUNO 10 IMPASSE PIERRE PICQUET RESIDENCE VASARELY 84140 AVIGNON.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026

La société sera **immatriculée** au RCS AVIGNON.

---

# 1 PLUS 1 EXPERTISE

**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 10 novembre 2026**
**Département : Vaucluse**
**Cette annonce paraîtra le 20 février 2026 sous réserves d'incidents**

**Dénomination : 1 PLUS 1 EXPERTISE.**
**Forme : SARL.**
**Capital social : 10000 euros.**
**Siège social : 51 Route RTE DE LA GARE, 84470 CHATEAUNEUF DE GADAGNE.**
**502299696 RCS d'Avignon.**
**TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL**

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 27 septembre 2024, les associés ont décidé de transférer le siège social à 104 CHEMIN DE VOULONGUE, 84470 Chateauneuf de Gadagne. Mention sera portée au RCS d'Avignon.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026

# MIDI AUTO CAVAILLON/BERBIGUIER AUTOMOBILES

**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 10 novembre 2026**
**Département : Vaucluse**
**Cette annonce paraîtra le 20 février 2026 sous réserves d'incidents**

**VENTE DE FONDS DE COMMERCE**

Suivant acte SSP en date du 1er avril 2025 enregistré au service départemental de l'enregistrement de AVIGNON le 14 avril 2025, dossier 2025 00018260, référence 8404P01 2025 A 01184

La société **MIDI AUTO CAVAILLON** SAS au capital de 1.000€, ayant son siège social à 100 rue du Grand Grès, route d'Avignon 84300 CAVAILLON, RCS AVIGNON 423 421 239, représentée par la société SAS HOLDING MIDI AUTO, SAS HOLDING MIDI AUTO, 121 rue de Feytiat 87000 LIMOGES, 676 620 016 RCS LIMOGES,121 rue de Feytiat 87000 LIMOGES 676 620 016 RCS LIMOGES, elle-même représentée par Mme Isabelle HORY, Présidente

A vendu à

La société **BERBIGUIER AUTOMOBILES**, SAS au capital de 160.000€, ayant son siège social sis Route de l'Isle sur Sorgue, quartier des Plantiers 84300 CAVAILLON, RCS AVIGNON 592 620 934, représentée par M. Olivier VARLEZ, président.

Un fonds de commerce d'achat et vente de voitures neuves et d'occasion, entretien et réparation de tous véhicules automobiles, vente de lubrifiants pneumatiques, pièces de rechange et de tous accessoires pour

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026

automobiles, location de véhicules automobiles sans chauffeur sis à APT (84400) 597 avenue Victor Hugo, exploité sous concession « CITROEN » et pour lequel le vendeur est immatriculé au RCS AVIGNON N°423 421 239, et sous le n° SIRET 423 421 239 00025,

Moyennant le prix de SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (70.000€), s'appliquant aux éléments incorporels à concurrence de 70.000€ et aux éléments corporels à concurrence de 0€.

La date de transfert de propriété et de jouissance a été fixée au 1er avril 2025.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues, en la forme légale, dans les dix jours de la dernière en date des publications légales à l'adresse du fonds cédé soit à APT (84400), 597 avenue Victor Hugo pour la validité et à l'adresse du Séquestre, la société ACCENSE CONSEILS, représentée par Maître Stephen BULOT, Avocat au barreau de BRIVE-LA-GAILLARDE, sis 52 avenue du Riant Portail du Midi, 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE, pour la correspondance

Pour insertion,

3955896

---

# ASMARINO

**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 10 novembre 2026**
**Département : Vaucluse**
**Cette annonce paraîtra le 20 février 2026 sous réserves d'incidents**

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026

**ASMARINO**
**SAS au capital de 1000 €**
**Siège social : 95 RUE DE LA CARRETERIE 84000 AVIGNON**
**RCS AVIGNON 984998211**

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 07/04/2025, il a été décidé de nommer M AHMAD Ayaz demeurant 21 rue du faubourg du soleil 30100 ALÈS en qualité de Président en remplacement de M HABTAB Yakob, à compter du 07/04/2025, de modifier la dénomination sociale qui devient : PANJUB. Modification au RCS de AVIGNON.

---

# ELECTHOR

**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 10 novembre 2026**
**Département : Vaucluse**
**Cette annonce paraîtra le 20 février 2026 sous réserves d'incidents**

**Dénomination : ELECTHOR.**
**Forme : SAS société en liquidation.**
**Capital social : 500 euros.**

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026

**Siège social : 3 Square DE SAINT GENIEST, 84000 AVIGNON.**
**979382652 RCS d'Avignon.**
**DISSOLUTION ANTICIPÉE**

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société. Monsieur HECTOR MURIQI, demeurant 3 SQUARE SAINT GENIEST 84000 AVIGNON a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

---

# Famille ZOUGHOU

**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 10 novembre 2026**
**Département : Vaucluse**
**Cette annonce paraîtra le 20 février 2026 sous réserves d'incidents**

**CHANGEMENT DE NOM**

Mme **ZOUGHOU VEUVE UCAR Karima**, demeurant 11 Rue Albert Camus 84130 LE PONTET né(e) le 13/09/1985 à 26000 VALENCE (26), agissant au nom de ses enfants mineurs **UCAR Süleyman, Serkan**, né(e) le 06/08/2013 à 84000 AVIGNON (84) et **UCAR Inaya, Karima**, né(e) le 16/01/2017 à 84000 AVIGNON (84) dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à leur nom

Ecrit par le 10 novembre 2026

patronymique, celui de **ZOUGHOU**.

---

# HMD

**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 10 novembre 2026**
**Département : Vaucluse**
**Cette annonce paraîtra le 20 février 2026 sous réserves d'incidents**

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026

**HMD**
**SARL au capital de 1 000 €**
**Siège social : 156 chemin de Robion à Orgon, 84460 CHEVAL BLANC**
**933 229 098 RCS AVIGNON**

Il résulte des décisions de l'Associé Unique en date du 25/03/2025 que le capital social a été augmenté d'une somme de 66 000 euros par voie d'apport en nature, pour être porté de 1 000 euros à 67 000 euros.

---

# WS SERVICES

**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 10 novembre 2026**
**Département : Vaucluse**
**Cette annonce paraîtra le 20 février 2026 sous réserves d'incidents**

**WS SERVICES**
**Société par actions simplifiée**
**au capital de 1 500 euros**
**Siège social : 2 place Alexandre Farnese**

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026

**84000 AVIGNON**
**920 746 997 RCS AVIGNON**

Aux termes d'une décision en date du 01/01/2025, l'Associé Unique a décidé :
– de transférer le siège social 2 place Alexandre Farnese, 84000 AVIGNON au 18 avenue Gustave Goutarel, 84130 LE PONTET à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS
Le Président

---

# AC AUTO

**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 10 novembre 2026**
**Département : Vaucluse**
**Cette annonce paraîtra le 20 février 2026 sous réserves d'incidents**

**AVIS DE CONSTITUTION**

**Dénomination : AC AUTO.**
**Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.**
**Siège social :** 119 allée de la clairette 16 résidence Jean Emile, 84270 VEDENE.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 10 novembre 2026

**Objet :** Apporteurs d'affaires dans le domaine de l'automobile Négoce de tous véhicules automobiles remorques et autres engins roulants neufs ou d'occasions. Le commerce de voitures particulières et de véhicules utilitaires neufs ou d'occasions. Le commerce d'équipements automobiles. Location de véhicule sans chauffeur.
**Durée de la société :** 90 année(s).
**Capital social fixe :** 1000 euros
**Cession d'actions et agrément :** Toutes les cessions doivent être agrées.
**Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Ont été nommés :
**Président :** Monsieur Adam CECCHINI 119 ALLEE DE LA CLAIRETTE 16 RESIDENCE JEAN EMILE 84270 VEDENE.
La société sera **immatriculée** au RCS AVIGNON.